

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue (CRÉ)
2. Nouvelles responsabilités du MRNF et attentes envers les Tables GIRT
3. Présentation du personnel du MRNF et de la CRRNT
4. Calendrier de planification des PAFI et rôle des Tables GIRT
5. Règles et modalités de fonctionnement des Tables GIRT de la Mauricie
6. Prochaine rencontre (dates et points abordés)
7. Varia
8. Élection des délégués

Règles et modalités de fonctionnement des Tables locales de Gestion Intégrée des Ressources et du Territoire (TGIRT)



Par Renée Tellier
Conseillère en développement
CRÉ de la Mauricie

La CRRNT → échelle régionale

- La Commission Régionale sur les Ressources Naturelles et le Territoire
 - ✓ c'est une instance de la CRÉ de la Mauricie
 - ✓ c'est l'interlocutrice régionale de la CRÉ en matière de ressources naturelles et du territoire
 - ✓ elle peut donner des avis à la CRÉ sur tout sujet relatif à la protection, à l'aménagement et à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles



La Table GIRT → échelle locale

- La CRÉ, par l'entremise de sa CRRNT, établit la composition et détermine le fonctionnement des Tables GIRT
- Les Tables GIRT collaborent avec le MRNF en région à l'élaboration des PAFI

Voilà où nous en sommes en Mauricie...

CRRNT du 3 décembre 2009	Mise sur pied d'un groupe de travail pour élaborer un projet de composition et de règles et modalités de fonctionnement
Janvier à mars 2010	Rencontres du groupe de travail: <ul style="list-style-type: none">• échanges et commentaires sur le mandat, la composition, le fonctionnement des futurs Tables GIRT• Préparation d'un projet de document• Lancement de la consultation publique
14 avril 2010 15 avril 2010 21 avril 2010	Consultation publique à La Tuque (22 pers.) Consultation publique à Shawinigan (31 pers.) Rencontre avec les 3 communautés Atikamekw à La Tuque
23 avril 2010	Date limite pour commentaires <ul style="list-style-type: none">•16 personnes ou organismes ont émis une cinquantaine de commentaires

29 avril 2010	Analyse par la CRRNT, modification du document et adoption
17 mai 2010	Envoi des invitations aux organismes à nommer leur représentant et substitut aux tables •315 invitations
17 juin 2010	Adoption du document « Règles et modalités de fonctionnement des TGIRTs » par le CA de la CRÉ
Juillet 2010	Annonce que la 026-51 ... Mauricie
9 septembre 2010	1 ^{ère} rencontre des utilisateurs des Tables GIRT 042-51 et 043-51... et 026-51
15 septembre 2010	1 ^{ère} rencontre des utilisateurs des Tables GIRT 041-51 et 043-52

Mandat des TGIRTs

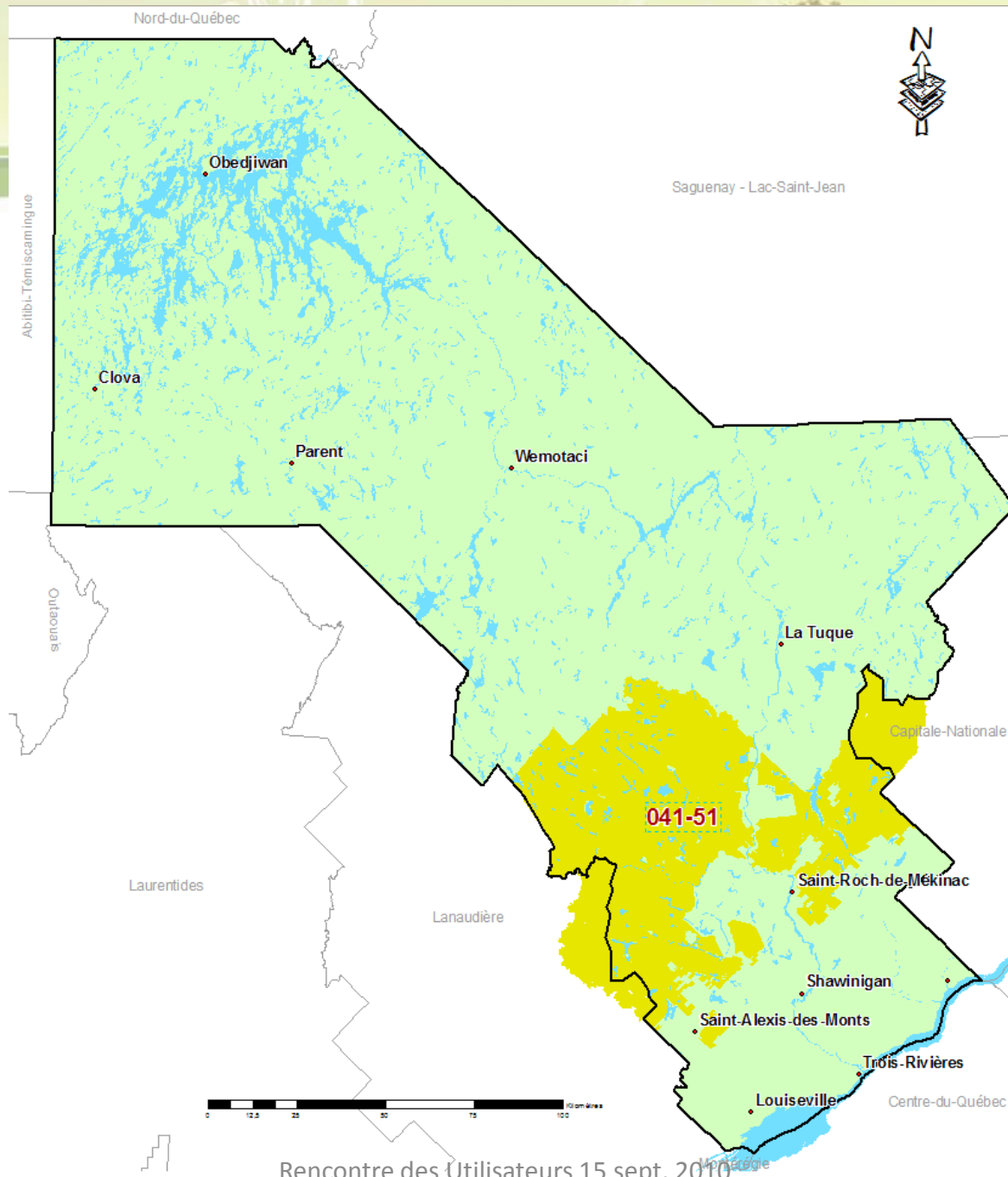
- Assurer une prise en compte des intérêts et les préoccupations des divers intervenants concernés par les activités d'aménagement forestier
- Fixer des objectifs locaux d'aménagement forestier durable
- Identifier certaines mesures d'harmonisation des usages

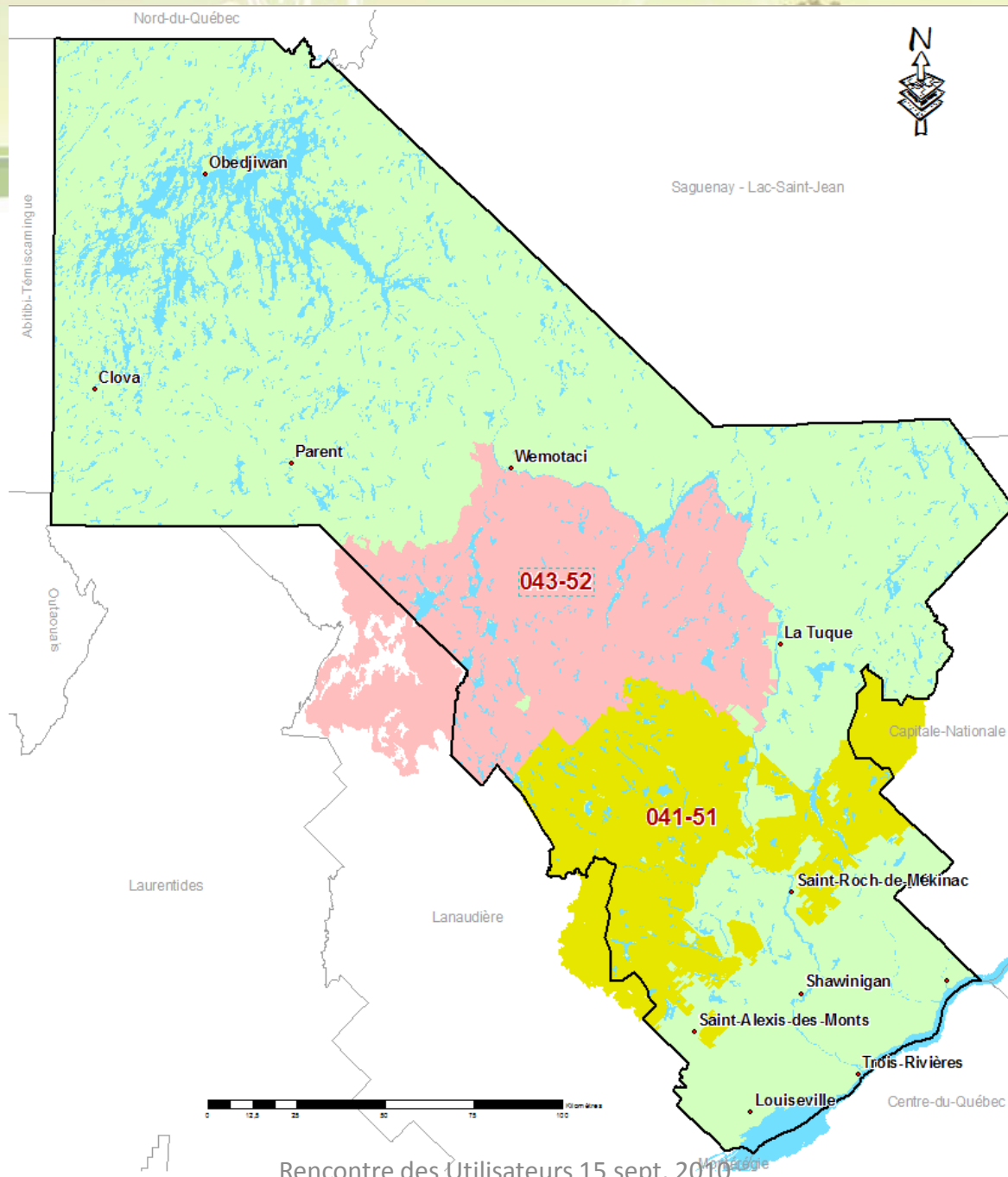
Plus spécifiquement...

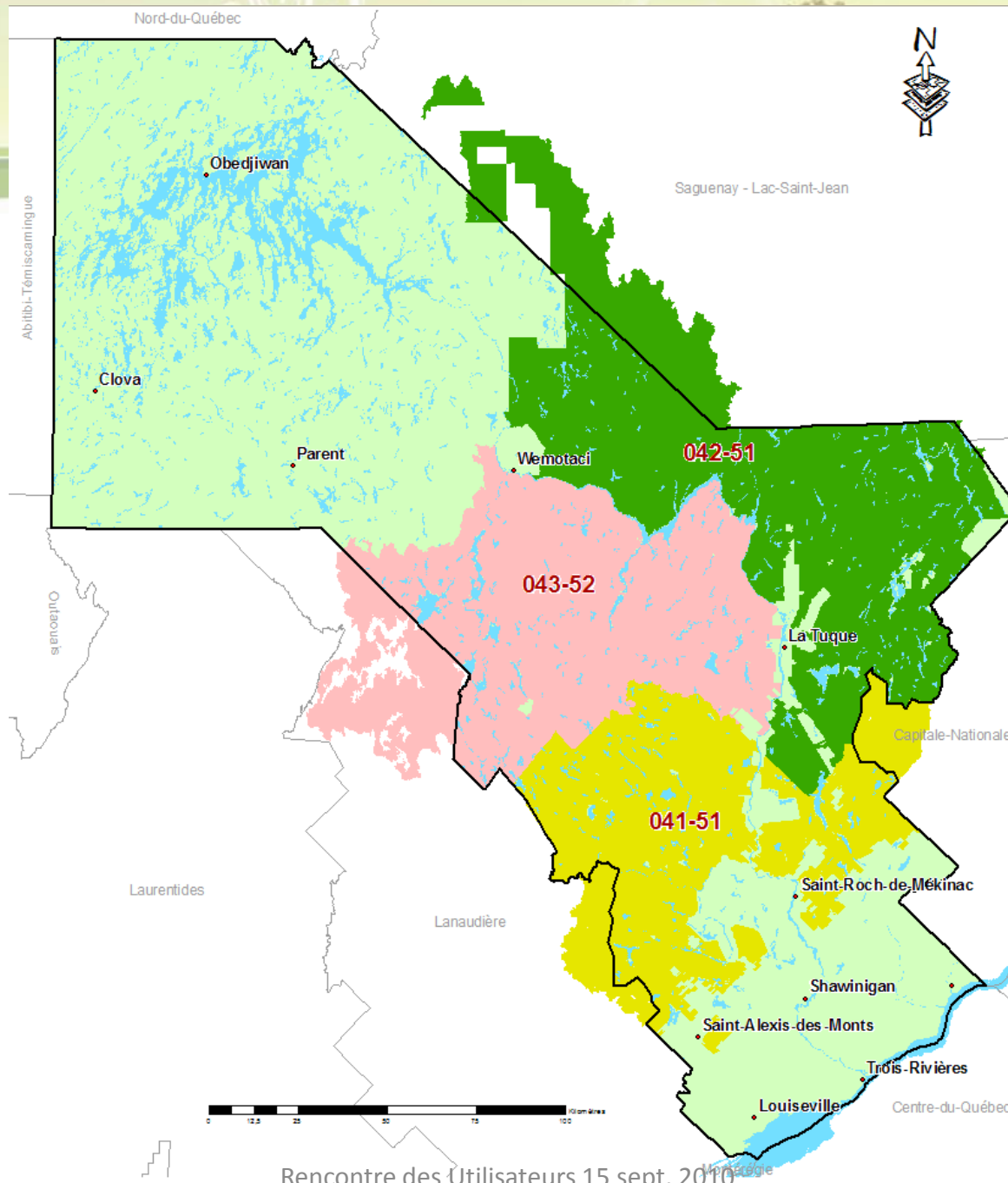
- Identifier les enjeux et dégager les objectifs consensuels de protection et de mise en valeur des ressources et du territoire à l'échelle de l'UA;
- Favoriser la réflexion, les débats et les discussions constructives → recherche de solutions durable
- Produire des résultats tangibles servant à l'élaboration des PAFI
- Collaborer au maintien de la certification

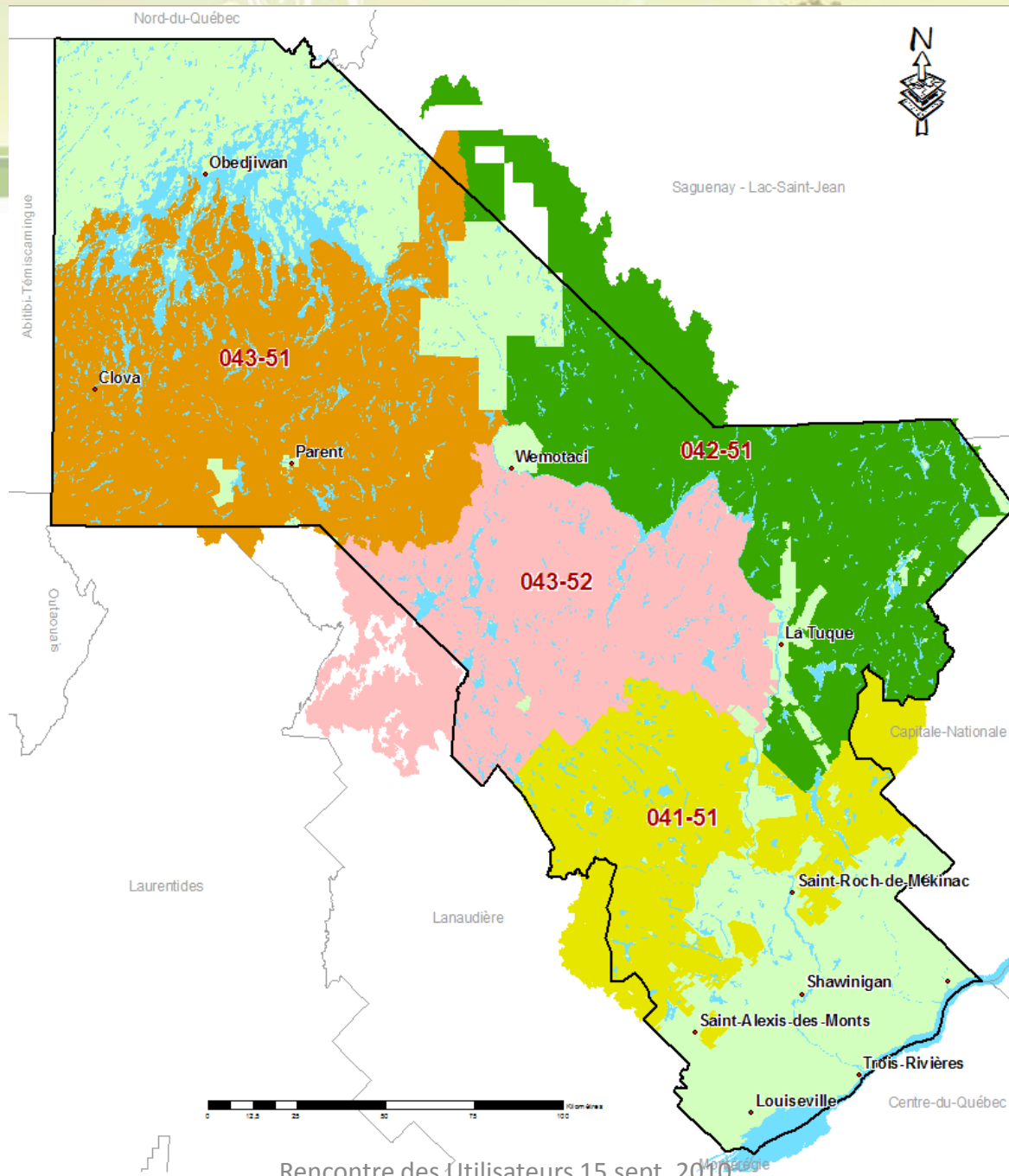
Faits saillants

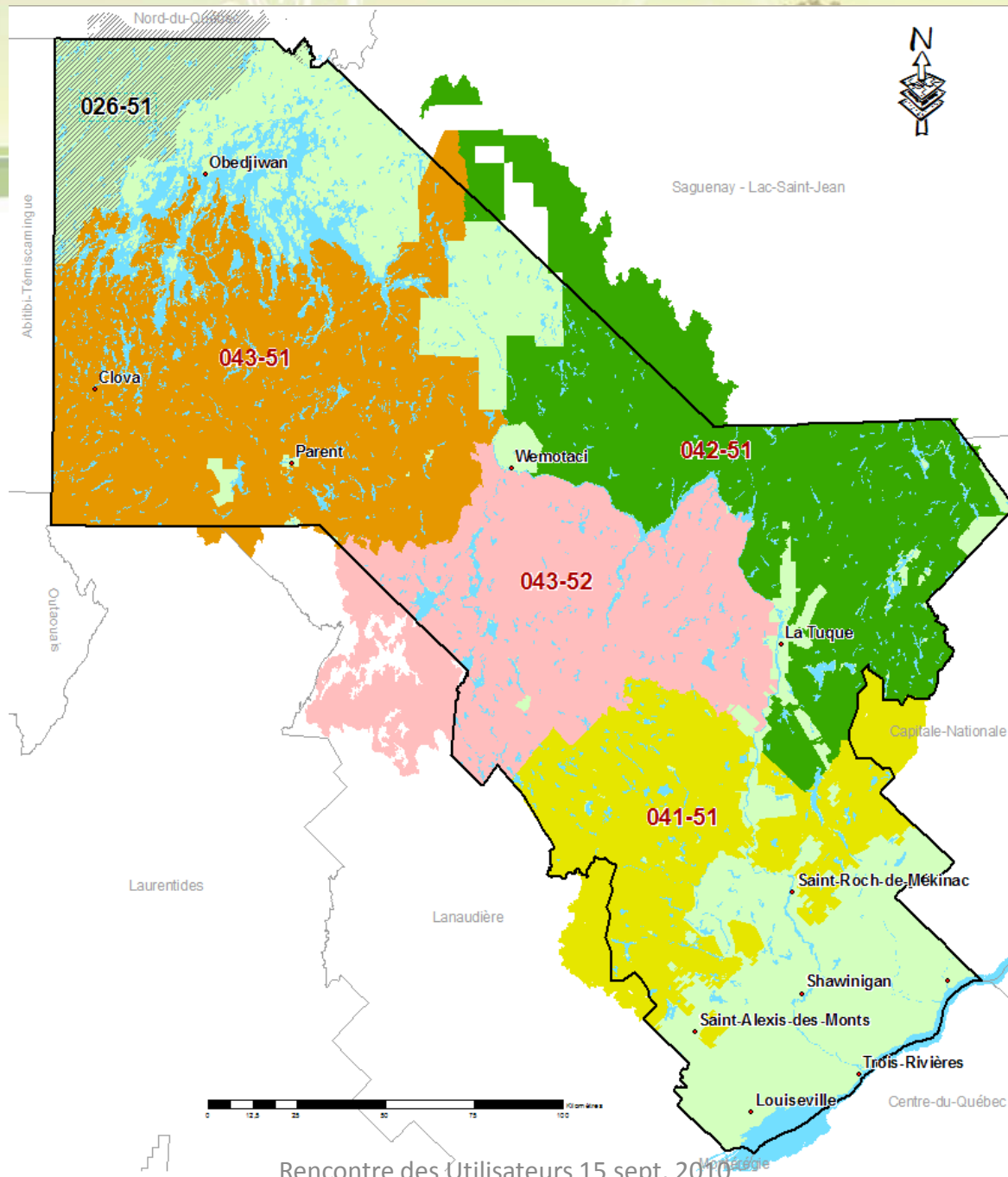
- Implanter une Table GIRT par UA











Faits saillants

- Implanter une Table GIRT par UA
- Possibilité de regrouper des Tables afin de faciliter la participation des intervenants concernés par plusieurs tables
- Les UA 041-51, 042-51, 043-51, 043-52 et 026-51 sont partagées avec d'autres régions donc plus d'un PATP, PRDIRT, CRRNT, MRC à considérer dans les travaux d'une Table GIRT
- C'est le MRNF en région qui est responsable d'élaborer les PAFI de ces 5 UA
- C'est la CRRNT de la Mauricie qui coordonne les travaux des Tables GIRT et qui assure le lien avec le MRNF

Composition

- **Les intervenants identifiés par la Loi (art. 55):**
 - ✓ Communautés autochtones
 - ✓ MRC
 - ✓ Bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement
 - ✓ ZEC
 - ✓ Pourvoiries
 - ✓ Réserves fauniques
 - ✓ Titulaires de permis d'érablière
 - ✓ Locataires d'une terre à des fins agricoles (bleuetières)
 - ✓ Trappeurs (détenteur de bail de terrain de piégeage enregistré)
 - ✓ Conseils régionaux de l'environnement

Catégories d'utilisateurs – délégués votants

041-51

Bénéficiaires de garantie
d'approvisionnement (3)

Communautés
autochtones (2)

Environnement et
Eau (1)

Entreprises en
travaux sylvicoles
(1)

Pourvoiries (1)

ZECs (1)

Réserve
faunique (1)

Trappeurs (1)

Tourisme et
récréation en forêt
(1)

Villégiateurs (1)

Autres détenteurs
de droits (1)

MRC (2)

Catégories d'utilisateurs – délégués votants

043-52

Bénéficiaires de garantie
d'approvisionnement (3)

Communautés
autochtones (2)

Environnement et
Eau (1)

Entreprises en
travaux sylvicoles
(1)

Pourvoiries (1)

ZEC (1)

Trappeurs (1)

Tourisme et
récréation en forêt
(1)

Villégiateurs (1)

Autres détenteurs
de droits (1)

MRC (2)

Délégués non votants

CRÉ/CRRNT régions
avoisinentes touchées

MRNF/DGR Mauricie

CRÉ/CRRNT de la
Mauricie

Invités ou experts

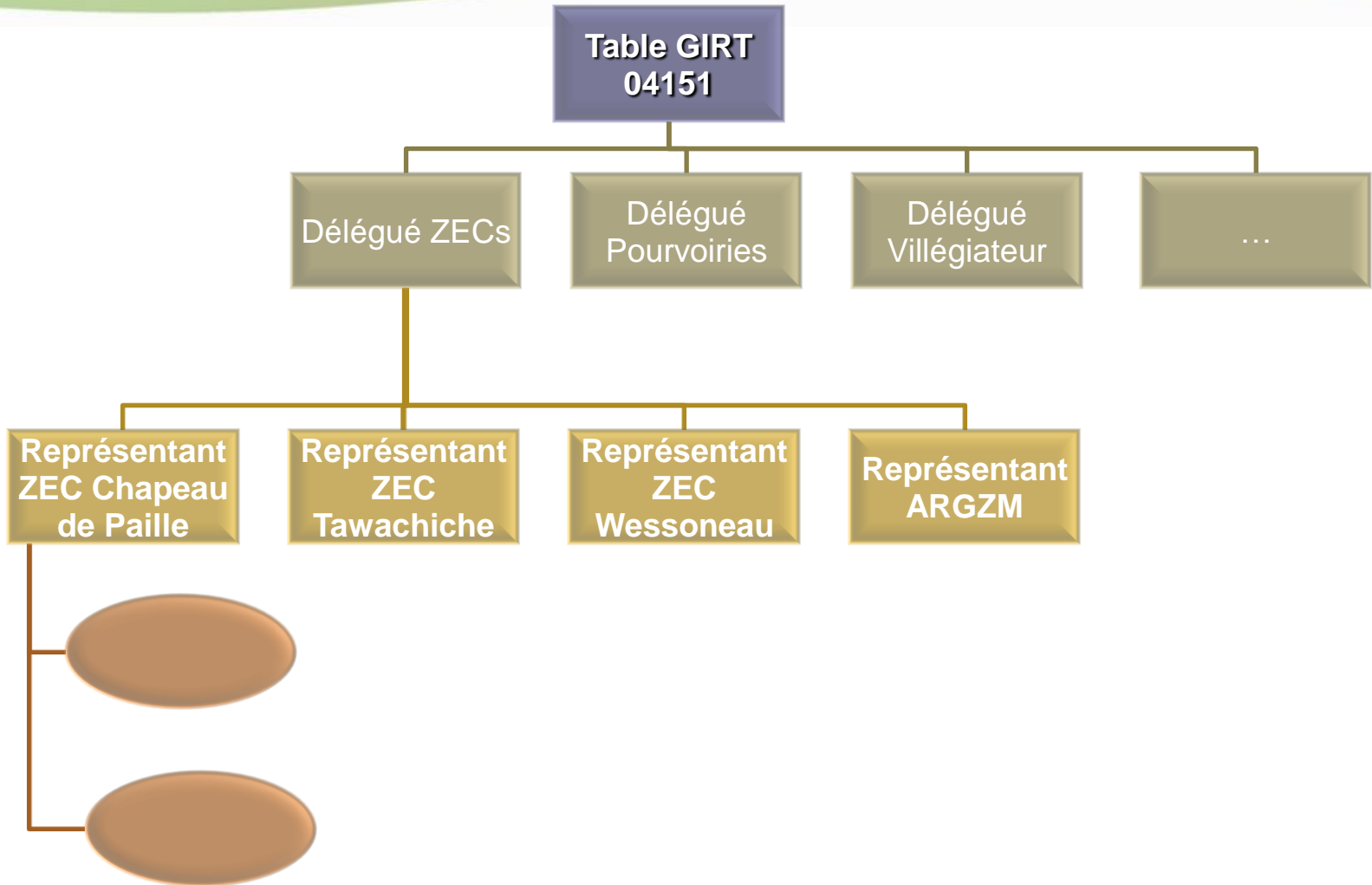
Fonctionnement

- 315 organismes ayant des mandats ou des actions sur le territoire et étant concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées

Plus...

- Détenteur de bail de terrain de piégeage
- Détenteur de permis d'érablière
- Locataire d'une terre à des fins agricoles (bleuetière)
- Ces personnes ou organismes s'identifient un représentant qui sera membre d'une catégorie d'utilisateurs
- Chaque catégorie nomme un ou des délégués (et leur substitut) qui siègeront à la Table GIRT

Exemple



Rôle et responsabilités du délégué

- Bien connaître la réalité et les enjeux régionaux
- Bien connaître la réalité et les enjeux locaux, à l'échelle de l'UA, des personnes ou organismes qu'ils représentent
- Participer en respectant l'éthique applicable au bon fonctionnement de la Table GIRT
- Assurer l'efficacité et la fluidité des travaux de la Table GIRT dans le respect des échéanciers prescrits
- Représenter les intérêts de la catégorie d'utilisateurs qu'ils représentent et non uniquement ses intérêts personnels ou corporatifs

Rôle et responsabilités du délégué (suite)

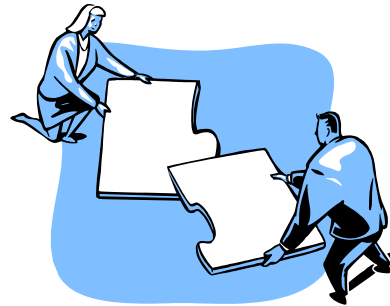
- s'assurer d'avoir un substitut pour le remplacer en cas d'absence et informer celui-ci de l'avancement des travaux de la Table GIRT
- transmettre toute l'information pertinente et publique aux personnes ou organismes qu'ils représentent


De plus, le délégué s'engage à


- participer à au moins **50 % des rencontres** sur une base annuelle et à ne pas s'absenter à **plus de deux rencontres** consécutives
 - 4 à 6 rencontres par année (septembre à juin) par Table + rencontres de travail
- participer en respectant l'éthique applicable au bon fonctionnement des rencontres

Rôle et responsabilités du représentant

- Participer à la nomination du délégué devant siéger à la TGIRT
- Communiquer avec son délégué pour lui adresser les préoccupations, positions ou commentaires de son organisme sur les points discutés lors des rencontres de la TGIRT



- 
- **Durée des mandats : 3 ans**
 - Si abandon en cours de mandat, la catégorie voit à identifier un nouveau délégué et/ou substitut
 - **Frais de représentation**
 - Les délégués ne reçoivent pas de rémunération
 - Les frais directs encourus et non remboursés autrement pourront être remboursés (km, repas)

- 
- **Tenue des rencontres:**
 - Entre 4 et 6 par année par UA
 - Rencontres de jour
 - Calendrier des rencontres (date et lieu) à déterminer au début de chaque année
 - Les documents pertinents sont expédiés 10 jours avant la rencontre
 - Les comptes-rendus sont disponibles après adoption pour les représentants

- [PRDIRT](#)
- [Tables GIRT](#)
- [Biomasse forestière](#)
- [Cartothèque](#)
- [Documentation](#)
- [Bottin / Liens utiles](#)
- [Équipe](#)

CRRNT

Tables GIRT

Dans le cadre de la refonte du régime forestier québécois et du **projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier**, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, par l'entremise de sa Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), doit mettre en place des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Ces Tables visent à :

- assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes ayant des mandats ou des actions sur le territoire et étant concernés par l'élaboration des Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI);
- fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts;
- convenir de certaines mesures d'harmonisation des usages.

Une Table GIRT est constituée pour chaque unité d'aménagement (UA) ou regroupement d'UA en territoire public. En Mauricie, une Table GIRT sera implantée pour chacune des UA suivantes : 041-51, 042-51, 043-52 et 042-51. Des consultations publiques portant sur la composition et les règles de fonctionnement des Tables GIRT ont eu lieu en avril 2010. Suite à ces commentaires, le document «Règles et modalités de fonctionnement des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) - Région de la Mauricie » a été modifié.



Calendrier des rencontres

No. Renc.	Date de rencontre
1	Fin octobre – début novembre
2	Début décembre
3	Fin janvier
4	Mars
5	Fin avril
6	Début juin

Calendrier des rencontres

- 1^{ère} rencontre: fin octobre – début novembre
- Points abordés
 - PATP?
 - PRDIRT – enjeux
 - PAFI tactique
 - Description du territoire
 - Préoccupations
 - PAFI opérationnel
 - Présentation des zones potentielles d'opération
 - Calendrier des rencontres
 - Besoins en formation



Questions?

Commentaires?

Procédure d'élection

- 1 utilisateur = 1 vote
- 1 délégué et 1 délégué substitut
- Si plus d'une candidature:
 - majorité simple (50% +1) des représentants présents, membres de la catégorie
 - Vote à main levée, à moins qu'un représentant demande le vote secret
 - Les abstentions ne sont pas considérées dans le décompte
- Le poste de délégué demeure vacant, s'il n'y a pas de candidatures ou si les représentants n'arrivent pas à s'entendre
 - ➔ Les sièges vacants sont exclus du quorum nécessaire à la tenue d'une TGIRT